

SÉANCE DU  
30 SEPTEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Décision modificative n°1  
/ 2021 – budget annexe  
assainissement géré au  
nom et pour le compte de  
la CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
par voie d'affichages  
notifié-le  
transmis en sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Pour le Maire,  
Par déléguation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESŒUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE  
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT  
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS  
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

**N° DE DOSSIER** : 21 E 10g

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 / 2021 – BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT GERE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA  
CASGBS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Pour prendre en compte l'avancement des projets et les besoins nouveaux, il est proposé un ajustement du budget annexe Assainissement 2021 géré au nom et pour le compte de la CASGBS.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n°1 sont détaillés dans le document de présentation joint et figurent dans la maquette selon la répartition par nature de crédits (M49).

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** - 8 362 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

0 €

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans la section.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 / 2021 du budget annexe Assainissement géré au nom et pour le compte de la CASGBS.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement géré au nom et pour le compte de la CASGBS.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*